

ÉTUDES

2010



Livre, lecture et coopération décentralisée *vade-mecum*

Direction générale de
la mondialisation,
du développement
et des partenariats



Synthèse du rapport

LIVRE, LECTURE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

VADE-MECUM

Avertissement

Cette synthèse présente succinctement le contenu d'un guide réalisé pour la Commission nationale de la coopération décentralisée et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT) – Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le texte intégral est téléchargeable sur le portail de la coopération décentralisée sur France Diplomatie www.diplomatie.gouv.fr/cncd (Rubrique «Publications et ressources») et sur le site de Culture et Développement, opérateur de la CNCD pour ce chantier : www.culture-developpement.asso.fr

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN MATIÈRE DE LIVRE ET DE LECTURE

L'environnement institutionnel

A. Au plan de la coopération bilatérale

A.1. L'aide publique française au livre et à la lecture : l'action du ministère des Affaires étrangères et européennes

→ Depuis 2000, le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) comporte un Pôle du livre et des industries culturelles anciennement dénommé Division de l'écrit et des médiathèques. En son sein, un Service livre et lecture définit ses stratégies et met en œuvre sa politique de soutien en la matière. Il subventionne des projets de développement de l'accès au livre et de la lecture et soutient également le développement de bibliothèques publiques dans les zones de solidarité prioritaires (Afrique subsaharienne, mais aussi Asie du Sud-Est et pourtour méditerranéen).

Cette coopération, soucieuse de partenariats locaux, porte sur l'ensemble de la chaîne du livre :

- appui aux politiques nationales du livre et aux structures institutionnelles ;
- diffusion du livre français et soutien à l'édition locale ;
- aide aux librairies ;
- diffusion au Nord du livre africain ;
- soutien à des publications ;
- réflexion sur les nouveaux médias.

L'administration centrale assure essentiellement un rôle d'orientation des politiques dont elle confie la mise en œuvre à Culturesfrance ou à l'Agence française de développement (AFD).

A.2. L'action internationale du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) en matière de livre et de lecture

→ La politique du MCC en matière de livre et de lecture porte sur les échanges professionnels, la structuration de réseaux de lecture publique, le soutien aux industries culturelles et à la création littéraire de qualité à l'étranger. Elle est mise en œuvre par les grands établissements publics sous tutelle de la Direction du livre et de la lecture (DLL) en lien avec les professionnels. De plus, la DLL est associée à l'accueil de professionnels étrangers à travers deux programmes : Profession Culture et Courants du monde.

Structurer les réseaux de lecture publique consiste pour le MCC à promouvoir la Francophonie dans les réseaux professionnels internationaux et dans l'action internationale des établissements publics nationaux (BNF et BPI).

À l'aide aux industries culturelles s'ajoute le soutien à la diffusion du livre en français, via le Centre national du livre et la Centrale de l'édition (aides au transport, à la constitution de fonds de librairies...), et le Programme Plus, qui facilite l'accès des étudiants d'Afrique subsaharienne francophone, d'Haïti et de Madagascar aux livres universitaires.

Les autres volets de la politique du MCC concernant le livre et la lecture portent sur un soutien à la présence et au rayonnement des auteurs ou éditeurs français à l'étranger, une aide aux traductions d'ouvrages français en langues étrangères, des bourses de séjours aux traducteurs étrangers... Par ailleurs, le Bureau international de l'édition française (BIEF), association à but non lucratif soutenue, entre autres, par le MCC, assure la promotion de l'édition française à l'étranger (participation des éditeurs français aux salons, catalogues thématiques, études, formation et échanges professionnels).

A.3. L'action de Culturesfrance en matière de soutien au livre et à la lecture

→ Opérateur délégué pour les MAEE et MCC, l'agence Culturesfrance assure, entre autres, la promotion du livre et des auteurs français à l'étranger, à travers son Département livre et écrit. Elle informe sur la production éditoriale française en publiant des ouvrages de référence et aide à la circulation des auteurs à l'étranger.

En matière de soutien à la promotion et à la diffusion du livre, Culturesfrance offre un service mutualisé d'acquisition pour médiathèques. Elle transmet au réseau culturel français à l'étranger ouvrages et expositions destinés aux professionnels et au grand public et participe aux salons internationaux.

Concernant ses activités d'édition, l'agence édite des outils d'information sur les productions locales françaises et une trentaine de titres par an.

Dans le sens d'un meilleur dialogue des cultures, Culturesfrance gère les missions Stendhal (séjour d'auteurs à l'étranger) et est l'opérateur à l'international de manifestations littéraires d'envergure, notamment au travers des Saisons culturelles.

De nouvelles missions reviennent à Culturesfrance (aide à la cession de droits et à la traduction auprès des éditeurs étrangers ; promotion du débat d'idées dans le monde) dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Enfin, des collaborations entre Culturesfrance et les collectivités locales sont engagées depuis peu pour mutualiser crédits et compétences.

B. Au plan de la coopération multilatérale

B.1. La politique de la Francophonie dans le domaine du livre

→ Depuis ses origines, la Francophonie attache une grande importance à soutenir le livre francophone, en termes d'écriture et de lecture, et notamment dans le domaine du livre scolaire.

Depuis 1998, elle oriente son soutien vers les éditeurs du Sud en :

- leur réservant l'accès prioritaire à son fonds d'aide ;

- favorisant leur accès au prêt et au capital-risque ;
- favorisant un partenariat Nord-Sud ;
- renforçant la coopération Sud-Sud (manuels scolaires) ;
- pratiquant des prix incitatifs à la distribution pour sortir de la gratuité.

Un dispositif global d'appui existe, qui consiste en :

- un financement pour l'élaboration de manuels ;
- une prise en charge des frais du premier tirage ;
- un fonds de recouvrement qui permet aux libraires de recevoir une dotation initiale d'ouvrages ;
- des formations aux métiers du livre.

L'accent est mis également sur la promotion des auteurs francophones, par l'organisation de prix, la participation des professionnels aux manifestations littéraires, la formation. Parallèlement, l'expansion des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) se poursuit (ils sont déjà plus de 200 à travers l'espace francophone). En matière de livre scolaire, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) continue de favoriser la production régionale des ouvrages. L'enjeu est de faire en sorte que le manuel scolaire contribue à l'essor des filières éditoriales.

B.2. L'action de l'UNESCO en faveur du livre et de la lecture

→ L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agence spécialisée des Nations unies, a pour mission de construire la paix par la coopération entre les peuples dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Pour l'UNESCO, la diversité culturelle est une force motrice du développement et un moyen de mener une vie intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante. Elle représente un atout indispensable pour atténuer la pauvreté et favoriser le dialogue entre les cultures.

En matière de livre, l'UNESCO gère l'Index Translationum, la seule bibliographie

internationale des traductions, créé avant même la fondation de l'UNESCO, en 1932. De plus, elle œuvre à la promotion des partenariats novateurs pour développer l'industrie du livre et promeut les politiques publiques en matière de livre.

Hormis le dispositif « Capitale mondiale du livre », l'action de l'UNESCO en matière de livre et de lecture ne s'adresse pas aux collectivités locales, mais elle peut entrer en convergence avec elles par ses outils de formation pour les professionnels, par ses campagnes de sensibilisation au livre et à la lecture et par des financements croisés.

Situations dans les pays partenaires

→ La coopération internationale des collectivités françaises se concentre sur un certain nombre de pays. Nous présentons ici quelques situations choisies.

A. Au Maghreb : l'exemple du Maroc

→ L'édition marocaine compte une dizaine de maisons actives – qui font, souvent, outre l'édition, l'impression et la diffusion – soit environ 1 400 titres par an, dont un tiers de manuels scolaires. Elle s'est considérablement développée à partir des années 1980, même si le livre ne figure pas encore dans les habitudes de consommation des habitants. Le Maroc a ratifié les accords de Florence sur l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel et exonère le livre de la TVA.

On compte environ 85 librairies pour 500 points de vente de livres, surtout dans les villes. Les salons du livre de Casablanca, Tanger, et bientôt Meknès, sont autant de signes de vitalité de la lecture au Maroc. Le pays mène une politique ambitieuse de création de bibliothèques publiques (autrefois essentiellement limitées aux grandes villes) et s'efforce ainsi de lutter contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir. On y trouve un vrai réseau de très belles médiathèques publiques, neuves pour la plupart. S'y ajoutent les onze établissements des Alliances franco-marocaines.

Finalement, l'essor récent, mais très remarquable, des bibliothèques au Maroc doit se poursuivre par un véritable développement de la chaîne du livre, dans tous ses maillons.

B. En Afrique subsaharienne francophone

→ La situation du livre dans une zone où le secteur de l'édition est balbutiant est, forcément, en devenir. De plus, la distribution y est lacunaire. La lecture publique est aidée par les acteurs de la coopération internationale, les collectivités territoriales du Nord et les associations qui compensent les moyens réduits des États.

La situation de la chaîne du livre au Cameroun

→ Le Cameroun possède une dizaine de maisons d'édition, tirant rarement les ouvrages à plus de 1 000 exemplaires (les plus lus s'écoulent au rythme d'une centaine par an). On assiste également à un développement de la production à compte d'auteur. La coopération franco-camerounaise a mis en place un réseau de lecture publique dirigé par la Centrale de lecture publique, mais ce réseau se trouve aujourd'hui en difficulté financière. Des bibliothèques privées et associatives fonctionnent par des dons et des partenariats. L'essor de l'animation en bibliothèques et l'implantation de bibliothèques adaptées est prometteur.

La situation du livre et de la lecture au Mali

→ Au Mali, on compte aussi une dizaine d'éditeurs, dont quelques-uns très actifs, qui manquent cependant de soutiens (d'où faiblesse des tirages, peu de catalogues). Toutefois, le Mali développe une politique publique en matière de livre et de lecture (exonération de la TVA, programme de développement de la lecture publique et scolaire...). Le Mali bénéficie de l'un des meilleurs réseaux de librairies en Afrique francophone. La vente d'ouvrages sur les trottoirs des villes fait partie du commerce informel du livre au Mali, comme dans toute l'Afrique noire.

C. En Amérique du Sud

La situation du livre et de la lecture publique au Brésil

→ L'édition brésilienne, en pleine croissance, se caractérise également par une tendance à la concentration et à la privatisation. Sa prospérité vient de l'augmentation de la scolarité et des revenus, la diversification des points de vente... Pourtant, le lectorat reste faible et lié à l'école. La culture est officiellement reconnue (développement social, renforcement de la citoyenneté), d'où la mise en place d'un Plan national du livre et de la lecture pour démocratiser l'accès au livre, valoriser la lecture et développer l'économie du livre. Depuis juillet 2009, les actions de promotion du livre et de la lecture du gouvernement fédéral sont décentralisées, laissant entrevoir de nouvelles opportunités d'intégrer ces domaines dans la coopération décentralisée.

Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou

→ Le Pérou a un faible niveau de développement. Sa loi du livre prévoit des avantages fiscaux et douaniers, la création du Conseil national de démocratisation du livre, des centres de documentation. Le marché péruvien du livre a de nombreuses faiblesses, notamment une offre fragmentée (la moitié des librairies est à Lima), une faible production éditoriale et un lectorat peu important. Les bibliothèques existent dans les grandes villes, et notamment la BNP (Biblioteca Nacional del Perú), mais il y en a peu en zone rurale, et elles restent largement orientées vers une mission de diffusion de la lecture chez les enfants. Aucune, hors de Lima, n'emploie de diplômés (alors qu'il existe des formations). Les collections sont souvent des dons en décalage par rapport aux besoins.

D. Europe centrale et orientale : la Roumanie

→ En Roumanie, on compte environ 1 000 éditeurs actifs, dont 20 % publient plus de 10 titres par an. Les livres scolaires et parascolaires représentent 41 % des ventes,

tandis que le livre pour la jeunesse constitue avec le livre pratique un segment porteur. Les difficultés de distribution (malgré un effort d'amélioration), l'absence de formation aux métiers du livre, la faiblesse des organisations professionnelles freinent la croissance. Deux foires du livre permettent aux éditeurs de se faire connaître, mais, pour beaucoup, le prix des livres reste dissuasif.

Le nombre de lecteurs réguliers est estimé à 1 Roumain sur 20. On relève l'existence d'un fort clivage entre la population rurale et la population urbaine. La Roumanie dispose d'un réseau de 12 500 bibliothèques pour 5 millions de lecteurs. Les CCF et Alliances disposent de médiathèques importantes et assurent un lien entre les collectivités françaises et roumaines.

E. Dans la Caraïbe : l'exemple d'Haïti

- En Haïti, la lecture publique repose sur :
- 6 Alliances françaises implantées dans les grandes villes ;
 - 10 CLAC (Centres de lecture et d'action culturelle), installés dans des petites villes, et dont le programme a donné des résultats encourageants ;
 - le réseau FOKAL, très implanté, qui cible surtout les enfants ;
 - 18 bibliothèques municipales soutenues par la Bibliothèque nationale.

Pour diffuser le livre et élargir l'accès à la lecture, Haïti s'est doté en 2004 d'une Direction nationale du livre intégrée au ministère de la Culture, avec l'appui de l'OIF. Cinq éditeurs et seize libraires travaillent sur le territoire ; les Presses nationales d'Haïti ont perdu leur rôle éditorial de premier plan au profit de l'imprimerie.

L'activité de la filière du livre est très pénalisée par la défaillance des infrastructures (électricité, transport...), les carences de la distribution et l'insécurité. L'encadrement législatif demeure insuffisant et l'accès aux financements privés, difficile, tandis que le pouvoir d'achat est inadapté aux prix du marché.

Acteurs et modèles opérationnels

A. L'action internationale des collectivités territoriales françaises en matière de livre et de lecture

→ Pour les collectivités territoriales françaises, l'action internationale tend à devenir un élément structurant des politiques locales. Ainsi, des collectivités se mobilisent en partenariat avec leurs homologues étrangères pour contribuer au développement d'un environnement favorable à l'écrit comme moyen de diffusion d'informations et comme outil de dialogue interculturel. En fonction d'informations sur le partenaire et le contexte dans lequel il opère, trois modes opératoires peuvent être distingués¹ :

1. mise en œuvre par le service concerné dans l'administration territoriale, par exemple, sa bibliothèque ; mais ce mode opératoire suppose l'existence d'un service plus ou moins équivalent dans les deux collectivités. L'équilibre des responsabilités entre les deux collectivités est un défi constant, condition nécessaire à la pérennisation de l'action. Il convient donc de renforcer les capacités du partenaire à identifier ses besoins et ses priorités et à les traduire en termes de politique locale ;
2. mise en œuvre par un opérateur délégataire. La collectivité confie la réalisation à une association. En concertation, elle assure la maîtrise d'ouvrage directement depuis la France ou via un relais sur place ;
3. appui à l'action d'une association hors coopération décentralisée. L'action internationale des associations anime la vie locale et contribue au dynamisme et au rayonnement du territoire qui les héberge. C'est pourquoi certaines collectivités, ponctuellement ou sur plusieurs années, soutiennent des associations agissant à l'international lorsque l'action de celles-ci s'inscrit dans le cadre de leur politique.

La Cellule régionale d'appui à la lecture pour le développement (CERALD) : un outil régional au service de l'accès à l'écrit dans la région de Tombouctou

→ Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Région Rhône-Alpes, l'Assemblée régionale de Tombouctou a souhaité disposer d'un outil régional pour promouvoir l'accès aux savoirs. Les deux collectivités se sont appuyées sur l'expertise de Culture et Développement pour créer la CERALD en conjuguant leurs moyens.

La CERALD a pour but de préparer les collectivités à assumer la compétence lecture transférée par l'État malien. Ses missions concernent la formation et l'appui technique, par exemple, l'information et l'accompagnement des élus qui souhaiteraient créer une bibliothèque, l'appui en documents, notamment dans le domaine du développement local et de l'information professionnelle, la coordination et la promotion des actions visant à développer l'accès à la lecture. La CERALD est également une plate-forme de coordination pour les associations et collectivités françaises en région de Tombouctou.

Livre et lecture dans la coopération décentralisée Île-de-France-région de Dakar : une priorité partagée par les deux collectivités

→ Dans cet exemple, on recense deux modes d'intervention possibles : sur les infrastructures, la Région Île-de-France finançant alors les projets du conseil régional de Dakar, ou sur des actions culturelles menées au bénéfice direct des populations via l'appui d'opérateurs de terrain. L'action en faveur de la lecture publique s'inscrit nécessairement dans la durée. Les associations spécialisées, qui ont une bonne connaissance du terrain et une vision globale, sont donc incontournables.

Depuis 2006, la Région Île-de-France soutient des projets lecture au Sénégal par le biais d'opérateurs spécialisés. Lire en Afrique, par exemple, intervient sur un panel de bibliothèques adaptées aux réalités du terrain (création ou don de livres). D'autres partenaires soutiennent l'association, tels que les bibliothèques du CE du Crédit lyonnais, des bibliothèques départementales et municipales, ADIFLOR, BIBLIONEF...

1. L'Atlas français de la coopération décentralisée présente en détail et de manière cartographique tous les projets menés par les collectivités territoriales à l'international (www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

Pour répondre aux besoins de lecture au Sénégal, l'action volontariste d'une association comme Lire en Afrique sera d'autant plus efficace qu'elle est appuyée par la coopération (investissement en livres, transports internationaux, formations). D'autres sources d'approvisionnement sont toutefois nécessaires.

L'exemple de la coopération entre Angers et Bamako

→ Ce partenariat a débuté par une collecte d'ouvrages organisée par une association angevine. Il s'est structuré pour aboutir à la mise en place de centres de lecture (CLAEC) à Bamako et d'un programme raisonné de dons de livres.

En effet, les collectes d'ouvrages auprès des populations sont vite apparues inadaptées, et un processus de sélection, fondé sur la qualité et non la quantité, a été mis en place. Les livres sont pour la plupart issus du désherbage de la bibliothèque, mais celle-ci consacre 1 % de son budget d'acquisition de livres à l'achat de documents neufs pour Bamako. Depuis quelques années, la bibliothèque d'Angers veut diminuer le recours au don et favoriser l'appui à l'édition locale.

Par ailleurs, face à la difficile édification d'un réseau de lecture publique et partant du constat qu'il n'existait pas de structures d'accueil de la petite enfance à Bamako, Angers a créé des centres de lecture et d'animation pour enfants. Originaux, les CLAEC remplissent des missions de bibliothèque, centre culturel, école maternelle. Le fonds documentaire est constitué uniquement d'ouvrages pour la jeunesse achetés par Angers.

B. L'action des associations spécialisées partenaires des collectivités territoriales

→ Dans le domaine du livre et de la lecture interviennent plusieurs types d'associations : des associations professionnelles internationales, telles que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) qui établit des programmes internationaux et publie manifestes et manuels, aux associations innombrables, de taille très variable, inscrivant ou non leurs actions dans des

programmes plus larges de coopération et de développement. Parmi elles, certaines opèrent uniquement par le don de livres. D'autres veulent intervenir sur l'ensemble de la filière et sur les réseaux de bibliothèques par des programmes d'ingénierie ou de formation professionnelle, parfois en liaison avec le monde enseignant et universitaire. Quels que soient leurs modes d'intervention, ces associations s'engagent le plus souvent à respecter les règles énoncées dans la Charte du don de livres.

C. Quelques structures représentatives

C.1. ADIFLOR

→ L'Association pour la diffusion internationale francophone de livres, ouvrages et revues (ADIFLOR) vise à encourager la lecture en français. Aidée par des éditeurs et divers partenaires, elle participe au développement de la lecture publique dans les pays en voie de développement et cherche à valoriser le don de livre comme élément complémentaire dans la chaîne économique du livre. Dans ce but, elle tente de pérenniser une politique de mécénat favorable au développement du don, en apportant des garanties de bonne utilisation. Les projets sont réalisés à la demande d'un partenaire (qui finance les frais liés à l'envoi). Certains projets sont initiés par ADIFLOR qui se charge alors de toute la logistique. Plus de 50 % des livres expédiés sont neufs (donnés par des éditeurs ou achetés pour ceux correspondant à une demande récurrente non couverte par les dons). L'ensemble de ces livres est envoyé à des établissements d'enseignement et à des bibliothèques, en fonction des demandes. L'association assure la traçabilité de ses dons grâce à l'inventaire de ses stocks, la publication de l'état de répartition des dons par pays et structures, et le tamponnage systématique des ouvrages donnés.

Site Internet d'ADIFLOR : www.adiflor.org

C.2. BIBLIONEF

→ BIBLIONEF est une ONG reconnue pour sa contribution au développement de la lecture publique et scolaire dans les pays en voie de développement. Elle affirme que « sans livres, les portes de la connaissance, du progrès et de la

liberté sont fermées ». L'accès à l'éducation et à la culture est essentiel pour la formation, l'intégration sociale, le développement économique. L'objectif est donc de favoriser l'ancrage d'habitudes durables de lecture en revalorisant le livre, vecteur de connaissance.

L'association vise à une meilleure connaissance réciproque du donateur et du bénéficiaire, à une recherche de rationalité et d'efficacité, et à une réflexion commune sur les besoins à satisfaire. Pour elle, le don de livres est un complément indispensable pour satisfaire un besoin de lecture qui ne le serait pas par l'offre locale, défaillante ou le plus souvent inexistante. La pratique du don de livres peut indéniablement avoir des effets structurants et participer à une politique de coopération culturelle. Mais elle ne doit pas faire concurrence à l'activité locale d'édition ou de librairie.

Site Internet de Biblionef :
www.biblionef.com

C.3. Bibliothèques sans frontières

→ Bibliothèques sans frontières (BSF) agit en faveur de l'accès au savoir. Son action s'articule autour de trois programmes-cadres : l'éducation formelle et informelle ; l'accès à la lecture pour tous ; la promotion du patrimoine et des savoirs locaux.

Plus précisément, BSF intervient dans la création de bibliothèques, leur dotation en livres et la formation des personnels, la professionnalisation des filières du livre, l'appui et le conseil en matière de structuration de réseaux régionaux et nationaux de lecture publique, la sauvegarde de fonds documentaires, la promotion des patrimoines culturels locaux, la mise en œuvre de partenariats entre les bibliothèques du Nord et celles du Sud, l'informatisation des bibliothèques et la création d'outils Web et multimédia (informatisation et bibliothèques numériques), la recherche sur les pratiques innovantes en matière d'écrit et de technologies nouvelles et l'appui au développement de ces dernières.

En 2010, Bibliothèques sans frontières lance un portail de ressources et de partage pour les bibliothécaires des pays francophones.

Site Internet de Bibliothèques sans frontières :
www.bibliosansfrontieres.org

Portail de ressources : www.e-l-p.org/

C.4. Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC)

→ Le COBIAC a pour objectif de favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, à la lecture et aux savoirs, en venant en appui aux bibliothèques de pays partenaires. Il a développé cinq axes d'intervention : la constitution de collections et le don de livres grâce à la Banque régionale du livre, l'ingénierie de projets de bibliothèques, la formation de bibliothécaires, les échanges professionnels et interculturels, le Pôle ressource régional, de conseil et de formation pour le livre et la coopération internationale. L'ingénierie de projets consiste à conduire des projets de coopération autour du livre dans les pays partenaires en identifiant les acteurs de la chaîne du livre, en évaluant politiques de lecture publique et projets, en aidant à la réalisation de bibliothèques, en soutenant la mise en place de réseaux de bibliothèques, en agissant d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Le Pôle ressource régional de conseil et de formation propose un fond documentaire sur la coopération internationale et les éditions de pays partenaires, des conseils sur la sélection de livres pour le don, des appuis et conseils aux structures de la région qui portent des projets de lecture à l'étranger.

Site Internet du COBIAC : www.cobiac.org/

C.5. Lire en Afrique

→ Lire en Afrique intervient au Sénégal sur des bibliothèques publiques et scolaires. En vingt ans d'existence, l'association a mis en place 46 bibliothèques et créé le Réseau de bibliothèques « Lire en Afrique ». C'est au total plus de 250 000 livres qui ont été envoyés, à raison de 15 000 à 35 000 ouvrages par an.

Lire en Afrique est présente à tous les stades des projets, mais à l'origine des projets sont les populations et non l'association. L'accent est mis sur les liens interprofessionnels via le réseau. Les actions de Lire en Afrique obéissent à plusieurs règles : accès gratuit à la lecture ; penser la bibliothèque comme voie d'accès autonome à la culture ; tenir compte des réalités (rares sont les collectivités à même d'installer et de financer une bibliothèque sans aide) ; chercher des fonctionnements à « coût zéro » et privilégier l'action vers les jeunes.

C.6. MALIRA

➔ MALIRA (Mali/Rhône-Alpes) est une association investie dans l'appui au développement de la lecture dans la région de Tombouctou, au Mali. Le choix géographique a été induit par le principal financeur de l'association, la Région Rhône-Alpes qui, depuis plus de vingt ans, soutient le développement de cette zone.

Dans cette région de Tombouctou, il n'existe pas d'éditeurs, et les circuits de diffusion, sous-développés, ne répondent pas aux besoins. C'est pourquoi l'objectif de MALIRA, pour contribuer au développement de la lecture, est d'appuyer la création et le développement de bibliothèques scolaires dans des villages enclavés de la région de Tombouctou, ainsi que la formation des bibliothécaires. Ses domaines d'intervention sont : réfection ou construction de bibliothèques scolaires, formation des agents, appui à la constitution de fonds documentaires, acquisition d'ouvrages de littérature africaine, soutien aux éditeurs et libraires maliens. Sur place, l'association organise des ateliers d'écriture et édite les ouvrages qui en sont issus, suscitant des événements autour du livre et de la lecture à Tombouctou et à Gourma-Rharous.

Site internet de Malira : www.malira.org/

Les conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins et obstacles

Les conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers

➔ Coopérer avec des collectivités territoriales étrangères pour développer l'accès au livre et à la lecture conduit à aborder d'autres réalités. Les décalages rencontrés seront plus ou moins importants selon que la coopération s'effectue avec la Roumanie ou un pays du Sud. De ces situations variées découle l'hétérogénéité des statuts des acteurs et des attitudes à l'égard du livre et de l'écrit. Il convient d'en tenir compte pour comprendre nos partenaires.

Plus généralement, la situation économique de ces pays se caractérise par un pouvoir d'achat limité. Les marchés souvent étroits et morcelés au plan linguistique empêchent le développement

d'une production éditoriale. Les décalages institutionnels sont importants et le manque de moyens freine l'administration. Dans la plupart des cas, le transfert de compétences dû à la décentralisation – notamment culturelle – est très récent.

Une mosaïque de besoins

➔ Nos partenaires accordent une réelle importance à l'éducation et à la qualification de leur population active. Mais les besoins pour l'émergence d'un environnement dynamique du livre concernent la promotion du livre et de la lecture, le renforcement des réseaux de lecture publique, le soutien à la chaîne du livre. Les collectivités territoriales françaises devront viser à les prendre en compte sans pour autant chercher à les satisfaire simultanément.

Ces besoins portent sur les aspects suivants :

- aider à la constitution d'un environnement institutionnel favorable ;
- développer des réseaux locaux d'accès au savoir et aux loisirs, en organisant des points « lecture » et des réseaux de promotion de l'écrit ;
- implanter bibliothèques, centres de production d'écrits, espaces multimédias. À l'heure actuelle, les éditions locales étant dans l'incapacité à satisfaire toute la demande, l'appui en documents reste indispensable ;
- la formation ;
- soutenir l'économie du livre : appui à l'édition, à la librairie, à la création d'ouvrages et à la constitution de centrales d'achat de livres.

Les obstacles à prendre en compte

➔ Parmi les obstacles que la coopération doit prendre en compte, on note l'absence d'administrations de la lecture, ce qui va contre la pérennisation des stratégies. À cela s'ajoute l'inexpérience de collectivités locales dans l'exercice de ces fonctions qui étaient assurées par les États peu avant. Cela rend plus difficile la collaboration et en limite l'impact.

Ensuite, l'absence de personnel qualifié est lié à une carence en formation aux métiers du livre dans le pays, obstacle majeur. L'inexpérience des élus locaux dans le domaine du livre entraîne un manque de suivi des centres de lecture.

LES AXES DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE LIVRE ET DE LECTURE

L'ingénierie de services

→ Une démarche de coopération implique dès l'abord le respect de la pluralité, de l'encyclopédisme, de la liberté d'expression. La décision d'ouvrir une bibliothèque ou de la mettre en valeur relève d'un projet localisé (nécessité d'étudier l'environnement avec précision), avec des acteurs identifiés, un objet défini et des objectifs précis (améliorer les chances de réussite scolaire, participer au développement des connaissances, à l'ouverture sur le monde extérieur, proposer des loisirs, par exemple). Selon que la bibliothèque s'inscrit dans un cadre administratif national, territorial ou associatif, des échelons de responsabilité doivent être repérés et des contacts sont à prendre aux niveaux décisionnel et budgétaire, car des autorisations d'installation, des accords sur le fonctionnement et le financement sont nécessaires. Une convention sera alors établie. Il est important de prendre en compte l'environnement socio-culturel, l'offre éducative ou culturelle déjà existante aux alentours pour éviter la concurrence... Une étude sur la population permettra de cibler les publics prioritaires et leurs prescripteurs, par exemple, les parents lorsque l'on est orienté vers la jeunesse.

Un programme détermine le cadre de travail, la liste des tâches, le calendrier... Il envisage plusieurs phases :

- l'aménagement d'un lieu ;
- la constitution des collections : la bibliothèque doit offrir le pluralisme par principe, mais elle doit s'adapter à l'environnement social : public majoritairement jeune, approche multilingue, large place sera faite au multimédia et aux accès en ligne, environnement culturel (cas des zones où la liberté d'expression est difficilement acceptée, où le poids des coutumes ou des croyances religieuses est fondamental) ;
- achat ou don, achat et don : constituer des collections suppose un plan d'acquisition, ce qui n'est envisageable que dans le cas très rare où il existe un budget suffisant. Il est toujours préférable d'acheter localement. Sinon, un recours aux dons est parfois nécessaire, tout en respectant le plan d'acquisition et en effectuant une sélection rigoureuse de bons ouvrages ;
- le public : il est à trouver dans l'environnement de la bibliothèque. Puis l'enjeu est de l'informer et de le fidéliser. On agira différemment pour des zones scolaires, en milieu rural, dans des quartiers populaires... La transmission d'informations passe très souvent par les femmes et leurs groupements ou associations ;
- la professionnalisation constitue un facteur de réussite et de pérennité, ce qui n'exclut pas d'emblée toute forme d'activité bénévole. Les formations de base se feront sur site, si possible avec des intervenants locaux. Les perfectionnements nécessitent parfois d'autres infrastructures. En outre, il est impératif que la bibliothèque établisse des collaborations et des partenariats selon les publics concernés et les actions envisagées (avec les enseignants, les parents, les associations de femmes...)
- évolution et développement : une action de coopération s'inscrit dans la durée. Les liens établis doivent donc se développer avec plus de partenaires, de nouveaux projets, et suivre l'évolution technologique. Par ailleurs, comme pour toute action, un volet évaluation sera mis en place.

Information et formation professionnelles

A. Information et formation autour du livre et de la lecture jeunesse

A.1. Services et outils au CNLJ-JPL pour les acteurs de la coopération décentralisée

➔ Le Centre national de la littérature pour la jeunesse-La Joie par les livres est un service du Département littérature et art de la Bibliothèque nationale de France, dont les missions sont d'encourager l'accès des enfants à la lecture, de promouvoir une littérature jeunesse de qualité, d'assurer la conservation de la production française de littérature pour la jeunesse, de proposer l'information et la formation nécessaires. Pour cela, le CNLJ-JPL dispose d'un centre de ressources spécialisé, accessible sur place (à la Bibliothèque nationale de France, site François Mitterrand, salle I) et à distance sur : lajoieparleslivres.bnf.fr.

Il édite des publications et assure des formations (stages sur place à la demande, en France ou dans les pays partenaires), dont un programme spécial « lecture des enfants » pour des bibliothèques partenaires. Des actions internationales de promotion du livre de jeunesse et de développement de la lecture (documentation spécialisée, réseau de lecture critique avec des bibliothèques des différents pays, promotion de leur littérature jeunesse) sont également menées. Le Centre offre des contacts dans les pays à l'adresse ci-dessus (onglet Bibliothèque numérique, page Outils documentaires, Outils de référence). La revue *Takam Tikou* propose articles et informations sur la lecture des enfants en Afrique, dans le monde arabe, les Caraïbes, l'océan Indien. Tous les numéros sont en ligne, sauf les deux derniers. Une sélection d'ouvrages de qualité est également proposée, parmi les livres du Sud ou ceux publiés en France, pour aider à choisir (le catalogue du Centre de ressources fournit des critiques, guides et bibliographies, adresses de fournisseurs...). Le CNLJ-JPL fait aussi circuler un parc d'expositions pour partir à la découverte des littératures de jeunesse d'autres pays, comme Kan ya ma kan, le monde arabe en 100 livres pour la jeunesse.

A.2. Un projet d'accompagnement de bibliothécaires roumains à la médiation du livre de jeunesse en Seine-et-Marne

➔ Le département de Seine-et-Marne coopère avec le conseil départemental du judet de Teleorman pour la mise en place d'une politique de lecture publique (enfants de 3 à 7 ans, milieu rural). Ce projet est au carrefour de trois priorités : protection de l'enfance, culture et éducation.

La première étape a consisté à créer un fonds d'albums. Inspirés de l'expérience de la Joie par les livres qui, dans les années 60, a introduit en France des albums novateurs qui venaient des pays anglo-saxons, l'association a choisi de traduire en roumain des albums français, de manière artisanale. Au total, 1 200 livres ont été acquis.

La deuxième étape a consisté à former des bibliothécaires capables de relayer cette formation (connaissance des albums, animation de stages, suivi des bibliothécaires...). Un stage pratique animé par des bibliothécaires français a été mis en place pour donner au livre jeunesse toute sa place.

Selon la MDP Seine-et-Marne, le conseil général est à un niveau pertinent pour organiser des coopérations lecture à l'échelle européenne et internationale, et ce, pour plusieurs raisons : une longue expérience d'animation autour du livre, une expérience dans la conduite de projets et dans le fait de fédérer des partenariats, des capacités à former grâce à un bon niveau de compétence des bibliothécaires départementaux. Plus particulièrement, le département de Seine-et-Marne dispose d'une expérience de développement d'actions culturelles en faveur de la création littéraire et artistique : un important programme de lectures-rencontres d'auteurs dans les villages et les établissements scolaires existe.

B. Information technique et professionnelle

B.1. Centres de documentation et coopération décentralisée

➔ Indispensables pour appuyer le développement, les centres de documentation sont un lieu privilégié d'accès à l'information pratique, technique et économique, permettant à tous de mettre à jour ses connaissances. Proposant des

informations ciblées en fonction de centres d'intérêt prédéterminés et sous des formes adaptées, ils sont un appui au développement économique et social d'une collectivité. Ils nécessitent un fonds documentaire, des accès à Internet et aux bases de données, la valorisation et l'organisation de l'information, l'orientation vers d'autres sources spécialisées... Selon leurs thèmes et publics, ils répondent à certains critères : informations sélectionnées et actualisées ; informations et outils de transmission adaptés aux besoins ; personnel compétent ; équipement adapté (bureautique, informatique...) ; locaux bien conçus et fonctionnement assuré ; intégration dans les réseaux... Les centres de documentation doivent donc faire l'objet d'une sérieuse détermination des besoins en information afin d'y répondre de façon adaptée.

À titre d'exemple, voir le Centre d'information technique et économique à Antananarivo (CITE) : www.cite.mg

B.2. L'expérience du GRET au service de la coopération décentralisée en matière d'information technique

→ Le GRET est une association professionnelle de solidarité, qui contribue à un développement solidaire et à la lutte contre les inégalités. Ses activités s'organisent autour de six thèmes : agriculture durable, accès aux services essentiels, microfinance et petite entreprise, développement institutionnel, politiques publiques et régulations internationales, information pour le développement. Ses intervenants mettent en œuvre des projets, réalisent des expertises et animent des réseaux d'échanges. Un accent important est mis sur la capitalisation d'expériences et la communication pour le développement, en particulier à travers les publications. Le GRET insiste sur la priorité aux thèmes concrets, à l'importance des données locales, à la prise en compte des dimensions économiques et de gestion. Pour cela, le GRET a une activité éditoriale importante, aujourd'hui en difficulté de financement. Ses publications traitent des manières d'intervenir en coopération, de la diffusion de savoirs pratiques... Il publie aussi des études, rapports, articles, capitalisations de projets... Près de 500 documents sont en téléchargement gratuit sur son site : www.gret.org

B.3. TIC et accès à l'information : l'action de l'Association internationale des maires francophones (AIMF)

→ Pour l'Association internationale des maires francophones (AIMF), le livre n'est plus le seul support de l'information. L'espace urbain offre de nouvelles opportunités d'aménagement numérique du territoire grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), outil incontournable pour l'accès aux savoirs dans l'espace urbain. Plusieurs types de besoins ont été identifiés. Pour les élus et les cadres territoriaux, il s'agit de connaître les bonnes pratiques, dans le domaine de la gestion locale notamment. Pour les citoyens, la nécessité est de se former à l'usage des TIC, d'accéder aux informations municipales dans un cadre interactif ville-citoyen. Les jeunes souhaitent, eux, connaître les possibilités de formation. Pour les enseignants, les TIC renforcent la communication et les liens avec leurs collègues et leurs étudiants.

Dans ses programmes de solidarité numérique, l'AIMF appuie les collectivités locales dans le développement de l'accès aux TIC, en adéquation avec les besoins de leurs administrés : création de centres multimédias municipaux ; mise en place de Maisons des savoirs ; renforcement de l'accès aux TIC dans les établissements scolaires ; sensibilisation des élus et cadres municipaux aux enjeux locaux des TIC.

Cofinancées par l'OIF, l'AIMF, l'Agence universitaire de la Francophonie et TV5, les Maisons des savoirs sont des lieux d'autoformation et d'information sur l'activité municipale, les offres de formation, l'activité des associations locales.

L'AIMF soutient ses membres pour l'informatisation des services et travaille à la mise en place de guichets uniques pour offrir aux administrés un accès plus facile aux informations municipales. Elle a signé un accord avec l'association Villes Internet qui développe les échanges d'expériences autour de l'Internet au niveau local. Ce label sera étendu à l'Afrique pour identifier les bonnes pratiques des municipalités. Enfin, l'AIMF gère une banque de données de guides et recensements d'expériences (Agenda 21, démocratie locale, administration électronique, microfinance, économie informelle).

Pour plus d'informations : www.aimf.asso.fr

L'appui en documents

Les supports matériels

→ En matière de soutien en documents, l'intervention des partenaires du Nord est attendue et peut être efficace, même s'il faut se prémunir d'emblée contre un trop grand ethnocentrisme occidental. L'objectif est de développer une stratégie intégrant la lecture dans une action globale : éducation, protection de l'environnement, fourniture d'une documentation technique adaptée. Cela justifie une réflexion préalable sur la place du livre et de la lecture dans le processus de développement, une évaluation des centres d'intérêt des usagers (y compris analphabètes) et donc une bonne connaissance du public ciblé. Des liens forts doivent être noués avec les responsables du terrain.

Les donateurs du Nord offrent livres, CD, DVD..., mais peu se soucient de leur pertinence, expédiant parfois des rebus, des manuels scolaires, dépassés ici, inadaptés là-bas. Si on persiste à vouloir donner, il faut définir des critères de choix (au demeurant peu évidents) et dialoguer avec son partenaire. Les éditeurs, parfois prêts à donner au nom de l'aide humanitaire, entendent préserver des champs commerciaux éventuels. Abonner les partenaires à des revues est courant (revues pour enfants ou pour les femmes, périodiques de sport). Les initiatives sont nombreuses, mais il manque souvent le suivi, l'aide technique, la formation...

En Afrique, les attentes sont aussi diverses que les lecteurs. Il existe peu de bibliothèques, de maisons d'édition, de librairies et peu d'outils pour connaître le livre francophone. Une demande répétitive concerne les livres africains. La lecture est fonctionnelle – ce qui explique pourquoi les manuels scolaires sont recherchés (alors que les bibliothécaires du Nord estiment qu'ils n'appartiennent pas à leur champ). Le public est surtout constitué de scolaires, d'enseignants, et il s'agit d'en tenir compte. Des envois massifs et d'intérêt douteux désorganisent : les partenaires ne s'en occupent pas, et les ouvrages seront inutilisés, sauf à alimenter quelques « librairies par terre ».

Enfin, l'oralité doit être prise en compte, car les analphabètes peuvent participer à certaines activités (heure du conte, animations), si elles donnent place aux langues nationales.

Partenariats avec les éditeurs et les libraires

A. L'édition

→ L'Alliance internationale des éditeurs indépendants anime un réseau de 80 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs dans 45 pays. Elle organise des rencontres professionnelles, soutient des projets éditoriaux internationaux (aide à la traduction ou à la coédition), contribue à la promotion et à la diffusion des productions du Sud au Nord et tente d'inverser le sens unique des flux commerciaux. Elle participe ainsi à « bibliodiversité ».

Certaines conditions favorisent l'existence d'une édition locale et peuvent donner lieu à des actions concrètes dans le cadre d'une politique décentralisée. C'est en ces domaines qu'intervient l'Alliance internationale : renforcer la chaîne du livre ; faire respecter les conventions sur la diversité culturelle et le droit des auteurs ; renforcer la professionnalisation et soutenir la modernisation du livre ; inciter au regroupement (associations, syndicats) des professionnels ; aider à la diversification des catalogues des éditeurs du Sud ; inventer de nouvelles diffusions, hors des librairies traditionnelles ; aider les éditeurs à adapter leurs prix aux réalités économiques locales ; renforcer la valeur symbolique du livre auprès du lectorat en favorisant la lecture plaisir ; initier des coéditions solidaires afin de mutualiser les coûts...

Site Internet de l'Alliance :
www.alliance-editeurs.org

B. La librairie

→ Financée par des organismes français et internationaux francophones, l'Association internationale des libraires francophones (AILF) a deux objectifs : favoriser l'accès au livre et valoriser et professionnaliser le métier. L'AILF souhaite développer des réseaux sous-régionaux encourageant le partage de compétences, sur le modèle de pays francophones du Nord dont les associations constituent des groupes de pression politique et sont garants de la survie de la profession. L'AILF privilégie la formation (avec le Bureau international de l'édition française – BIEF) ou l'animation (Caravane du

livre en Afrique). Ces actions insufflent une véritable coopération entre libraires. L'association apporte aussi des aides par des accompagnements individualisés, des remises pour l'achat d'outils bibliographiques, pour la participation à des stages. Elle répond aux interrogations sur l'informatisation et aux questions professionnelles via Internet. La diversité des profils, liée au fait que l'entrée à l'association n'est pas sélective, lui permet de compter 80 membres de 51 pays (surtout du Sud, mais pas uniquement). De plus en plus de libraires sont originaires de zones non francophones (Amérique latine, par exemple). Aujourd'hui, de nouvelles formes de concurrence apparaissent, notamment avec le développement des librairies en ligne. Malgré les difficultés, l'AILF souhaite aider ses membres à faire face, par des actions individuelles et collectives, à ce qui est pour eux une réelle menace.

Site Internet de l'AILF :
www.librairesfrancophones.org

C. De l'édition à la distribution : l'expérience de l'association Afrilivres

→ L'association Afrilivres s'est constituée pour rendre visible, sur les marchés du livre, la production des éditeurs francophones du sud du Sahara. Elle a son siège à Cotonou et regroupe 39 éditeurs francophones indépendants de 15 pays.

Les objectifs d'Afrilivres sont la mise en commun d'outils d'aide à la promotion et à la structuration d'un réseau de distribution de documents ; la création d'un espace de promotion du livre, d'échanges et de réflexions et la recherche de débouchés pour les auteurs africains. Elle coordonne des actions collectives afin de promouvoir un environnement favorable à l'édition, comme l'édition d'un catalogue collectif des livres disponibles chez ses membres ou la participation aux salons. Elle a mis en place une centrale de diffusion pour le continent africain et cherche des partenaires pour les distribuer dans les pays du Nord. Cette centrale de distribution Sud d'Afrilivres a été pensée comme un moyen pour l'association de générer des ressources financières, et comme un début de solution au problème de la circulation du livre africain sur le continent.

D. Un dispositif de partenariat entre éditeurs, libraires et bibliothèques publiques : Quatuor du livre en Afrique

→ En alternative aux dons de livres, Culture et Développement a imaginé un dispositif d'appui au développement de la lecture nommé Quatuor du livre. Il s'agit de collecter des fonds au Nord (mécènes) pour acheter, dans les librairies locales, des livres édités dans les pays partenaires et d'en faire don aux bibliothèques soutenues. Ces quatre acteurs – mécène, libraire, éditeur, bibliothécaire – forment un quatuor œuvrant au développement de la lecture en Afrique. Ce dispositif a reçu le soutien de l'UNESCO pour sa contribution au maintien de la diversité culturelle dans les pays en développement. Les objectifs sont de conforter l'activité économique des librairies africaines ; de consolider l'édition africaine ; de permettre aux bibliothèques d'offrir des œuvres d'auteur nationaux, parfois en langue nationale, adaptés aux attentes des lecteurs ; de favoriser la collaboration entre libraires et bibliothécaires. Il s'agit encore de favoriser la coopération en obligeant à des concertations pour parvenir à adapter l'offre aux besoins. La signature de conventions triennales avec les libraires assure un flux régulier de commandes permettant de soutenir durablement les éditeurs du Sud tandis que les mécènes bénéficieront de la traçabilité de leurs dons. À travers ce dispositif, les bibliothèques ne reçoivent que des ouvrages neufs.

Site Internet de Culture et développement :
www.culture-developpement.asso.fr

La notion de dialogue interculturel, très en vogue, n'a pas de définition acceptée par tous. Elle est de plus en plus considérée comme le moyen de promouvoir la compréhension mutuelle. Dans ce contexte, de nombreuses actions autour du livre permettent de mieux connaître une culture méconnue.

Pour augmenter l'offre de lecture chez leurs partenaires, les collectivités territoriales peuvent favoriser l'édition d'ouvrages édités par des professionnels français ou coédités avec leurs homologues étrangers. L'intervention peut prendre la forme d'un appui financier pour l'organisation de résidences d'écriture et la production d'un ouvrage, ou le préachat de l'ouvrage coédité (exemple des coéditions réalisées avec l'éditeur palestinien Le Petit Shorouk). Les échanges entre auteurs et collectivités à l'occasion

de résidences littéraires favorisent également le dialogue, comme l'a fait la coopération Grenoble-Ouagadougou. Les expositions offrent au public la mise en scène d'une culture (textes, illustrations, photographies...). Elles font connaître les cultures partenaires sous leurs diverses facettes. Certaines manifestations conjuguant exposition et festivités contribuent encore mieux à l'échange culturel autour du livre et de la lecture publique. Les salons, festivals, foires et Caravanes du livre sont bénéfiques à la promotion de l'édition du pays partenaire. Ils impliquent auteurs, libraires, éditeurs et

grand public. La Caravane du livre, par exemple, organisée par l'Association internationale des libraires francophones avec le soutien de l'OIF, du Centre national du livre et du ministère des Affaires étrangères et européennes, sillonne les routes d'Afrique depuis 2004. La circulation de malles de livres consacrés à un pays permet enfin de prolonger les échanges tout au long de l'année et de répondre aux besoins, comme les malles de livres « Aux couleurs du Brésil » qu'avaient fait circuler le conseil général de Seine-Saint-Denis et le Centre de promotion du livre de jeunesse.

Chantier « Livre, lecture et coopération décentralisée » initié par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT)

Antoine Joly, délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Martine Zejgman, adjointe au délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Nous remercions tout particulièrement les personnes ayant participé aux réunions du comité de pilotage tout au long de ce Chantier :

Laurence Hugues, Alliance internationale des éditeurs indépendants – Annick Guinery, Association des bibliothécaires de France – Elisabeth Barincou, Assemblée des départements de France – Isabelle Le Camus/Marc Moingeon, ADIFLOR – Anne-Lise Schmidt, Association internationale des libraires francophones – Julie Guillaume, Association internationale des maires de France – Agnès Bergonz, Bibliothèque départementale des Yvelines – Dominique Pace, BIBLIONEF – Viviana Quinones, Bibliothèque nationale de France/ Centre national de la littérature pour la Jeunesse – La Joie par les livres – Yannick Gauvin/Fanny Cohen, Bibliothèques de la ville de Paris – Jérémy Lachal, Bibliothèques sans frontières – Isabelle Nyffenegger, Centre national du

Livre – Hélène Migot, Cités Unies France – Jacqueline Bénichou/Renaud Delabarre/ Fabrice Tarrit, conseil général de l'Essonne – Denise Pouget, conseil général du Gard – Odette Chareyron-Michel pour le conseil général de l'Hérault – Astrid Hennekine/ Nathalie Mansuy-Todeschini, conseil général de Seine-et-Marne – Françoise Danset, COBIAC – Francisco d'Almeida/ Céline Ducroux/Jean-Claude Le Dro, Culture et Développement – Paul De Sinety, Culturesfrance – Martine Zejgman, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales DGM/DAECT – Danièle Ribier, GREY – Eliane Lallement/Marie-Josèphe Devillers, Lire en Afrique – Claire Depaire, Bureau des médiathèques, centres de ressources et documents/MAEE – Thierry Quinqueton, DGM/MAEE – René Phalippou, Direction du livre et de la lecture/Ministère de la Culture et de la Communication – Julien Kilanga-Musinde, Organisation internationale de la Francophonie – Brigitte Field/ Arnaud Huré, Région Île-de-France – Gilles Begusseau, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Anna Fiorini Berriot, Région Rhône-Alpes – Jacqueline Liewig, ville d'Angers – Jacqueline Audren/Patricia Pasco, ville de Bouguenais – Marc Fenoli, attaché culturel

Historiquement, la culture est l'un des piliers fondateurs de la coopération décentralisée. Aujourd'hui, culture et développement forment un binôme qui n'est plus à démontrer. La culture est à la fois un levier de créativité pour le développement durable et un puissant levier d'intégration sociale pour des individus ou des communautés en difficulté. Et l'écrit est la passerelle par excellence de la transmission.

Dans les coopérations décentralisées, les partenariats en matière de livre et de lecture prennent des formes multiples. L'État, les collectivités territoriales, les organisations internationales et non gouvernementales, les associations de solidarité internationale, les fondations, les entreprises et les créateurs sont les nombreux acteurs d'une même chaîne du livre et de l'écrit. Les pratiques et les milieux, professionnels et institutionnels, doivent se rejoindre dans une démarche cohérente.

Partant de ce constat sur la place du livre et de la lecture dans les coopérations décentralisées, le comité de pilotage du chantier ouvert en 2007 par la Commission nationale de la coopération décentralisée, a décidé la rédaction de ce vade-mecum. Il s'adresse aux collectivités territoriales engagées à l'international dans des actions autour de l'écrit, mais aussi à celles qui souhaitent s'y engager, et à l'ensemble de leurs partenaires en coopération décentralisée.

Ce vade-mecum est une boîte à idées et une boîte à outils. L'objectif est de mieux faire connaître le contexte des coopérations décentralisées, présenter les programmes mis en œuvre ainsi que les actions exemplaires menées par les collectivités territoriales.

Parce que la coopération décentralisée répond à une logique d'intérêts partagés et de renforcement mutuel des capacités entre les collectivités partenaires, les acteurs de la chaîne de l'écrit trouveront dans ce guide des enseignements



sur leurs propres pratiques, pour les rendre plus efficaces, et des informations leur permettant de concrétiser leurs projets.

Cette publication présente une synthèse du vade-mecum « Coopération décentralisée, livre et lecture »



*Ce document a été rédigé par
l'association Culture et Développement*

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats
Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

27, rue de la Convention
CS 91533 75732 Paris Cedex 15

www.diplomatie.gouv.fr